



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Organisme de placement collectif (OPC)



Horizon de placement  
recommandé:  
7 à 10 ans



Gestion flexible



Pas de protection du  
capital  
Répartition du risque



Entre dans le champ  
d'application de la  
Directive européenne  
sur la fiscalité des  
revenus de l'épargne

Vous aimeriez, en tant qu'investisseur particulier, que votre capital vous rapporte un revenu stable et récurrent. Pour ce faire, vous devriez investir dans diverses classes d'actifs se caractérisant par un potentiel de rendement attrayant. Vous recherchez donc une façon commode de rassembler en permanence toutes ces classes d'actifs dans un seul et même portefeuille.

Le compartiment Multi-Asset Income de la sicav luxembourgeoise BNP PARIBAS L1 répond à vos attentes. Sa politique d'investissement vise avant tout à offrir un revenu régulier sous la forme de dividendes, via une allocation stratégique à la fois diversifiée et flexible.

## Diversification et gestion flexible

Les marchés financiers fluctuent en fonction de multiples facteurs comme, entre autres, les perspectives économiques, les prévisions d'inflation, les décisions monétaires des banques centrales, les nouvelles des sociétés, l'aversion ou l'appétit pour le risque des investisseurs, ... Ces fluctuations constantes font et défont les opportunités de marché.

Pour viser un **rendement potentiel attrayant, stable et régulier**, tout en évitant une prise de risque trop importante, une large diversification des sources de rendement et une gestion active sont donc indispensables.

1. Le portefeuille doit d'abord être construit sur **différentes classes d'actifs** (actions, obligations, immobilier), afin de pouvoir capter les opportunités de marché où qu'elles se présentent dans le monde.
2. Cette répartition doit aussi être **extrêmement flexible**, pour pouvoir s'adapter rapidement et radicalement aux évolutions des marchés.
3. Pour contribuer au rendement du portefeuille global, chacune des classes d'actifs doit enfin être gérée de manière active, via une **sélection experte des actifs** qui présentent le meilleur potentiel à court ou moyen terme.

Voilà précisément ce que propose le compartiment BNP PARIBAS L1 Multi-Asset Income.

Par l'intermédiaire d'une gestion active et non contrainte, il vise à offrir un revenu attrayant et régulier sous forme de dividendes, tout en essayant de contrôler les risques inhérents à un portefeuille global, investi à l'échelle mondiale.



## Envie d'en savoir plus ou de souscrire...

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos du compartiment BNP PARIBAS L1 Multi-Asset Income, de sa stratégie d'investissement ou de sa politique de dividende, nos collaborateurs se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions. Ils examineront volontiers avec vous si cet investissement correspond bien à votre profil et comment l'intégrer au mieux dans votre portefeuille de placements.

### Informations et souscription



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre** au n° 02 433 41 31



via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer)





## BNP PARIBAS L1 Multi-Asset Income

### Objectif

Le compartiment Multi-Asset Income de la sicav de droit luxembourgeois BNP PARIBAS L1 vise à offrir un revenu régulier sous forme de dividendes et, dans une moindre mesure, à générer une plus-value.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit dans une grande variété de classes d'actifs, selon certaines marges permettant une grande flexibilité (voir ci-dessous).

Une des caractéristiques essentielles du compartiment est en effet que les proportions entre les différentes classes d'actifs et au sein de celles-ci sont **variables**. Les gestionnaires peuvent modifier la répartition en fonction de leur vision à court et moyen terme du cycle économique et des marchés financiers, mais toujours en tenant compte de la pérennité des dividendes.

### Fonds, OPC, sicav...

Communément désignés sous le nom de "**fonds**", les organismes de placement collectif (**OPC**) en valeurs mobilières (**OPCVM**) sont des structures assurant la gestion collective de capitaux apportés par des investisseurs. Les fonds recueillent les capitaux et les investissent collectivement dans des valeurs mobilières. Les plus connus sont les sociétés d'investissement à capital variable (**sicav**) et les fonds communs de placement (FCP).

### Marges d'investissement par catégorie d'actifs

Catégorie d'actifs	Minimum	Maximum
Emprunts d'États	0%	100%
Instruments du marché monétaire	0%	100%
Actions	0%	60%
Liquidités	0%	49%
Obligations à haut rendement	0%	40%
Obligations <i>Investment Grade</i>	0%	40%
Titres immobiliers	0%	40%
Obligations des marchés émergents	0%	30%
Placements alternatifs	0%	30%
Obligations convertibles	0%	20%
Titres de créance structurés	0%	20%
Titres à taux variable	0%	20%
Matières premières	0%	10%

### Quelques précisions utiles

1. Le compartiment ne peut pas investir directement dans l'immobilier et les matières premières.
2. Bien qu'il soit directement investi sur les marchés financiers, le compartiment peut investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC) jusqu'à hauteur de 10% maximum de ses actifs.

### Le saviez-vous?

#### Obligations à haut rendement

Les obligations à haut rendement sont dotées d'une **notation allant de BB+ à D** selon l'échelle de Standard & Poor's ([www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com)) ou notations équivalentes d'autres agences de notation. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (non paiement des coupons et/ou non remboursement du capital). Plus la notation est basse (D), plus ce risque est élevé. Ce risque supérieur est en principe compensé par un rendement supérieur.

#### Obligations *Investment Grade*

Les obligations *Investment Grade* correspondent aux obligations dotées d'une **notation allant de AAA à BBB-** selon la même échelle de Standard & Poor's ou notations équivalentes d'autres agences de notation.





## Actions de distribution ou de capitalisation?

Lorsqu'une société d'investissement enregistre des bénéfices (intérêts, dividendes et plus-values), elle peut décider

- soit de les reverser à ses actionnaires sous la forme de dividendes périodiques, via des actions (parts) de distribution;
- soit de les capitaliser en les réinvestissant dans le fonds. Le détenteur d'actions (parts) de capitalisation ne percevra donc sa plus-value qu'au moment où il vendra ses actions (parts).

Le compartiment BNP PARIBAS L1 Multi-Asset Income propose les deux types d'actions.

- Actions "Classic" distribution: code ISIN LU1056594317.
- Actions "Classic" capitalisation: code ISIN LU1056594234.

L'objectif du compartiment Multi-Asset Income est explicitement de **générer un revenu régulier sous forme de dividendes** et, dans une moindre mesure, de générer une plus-value. L'investisseur qui souhaite percevoir un revenu régulier de son capital optera donc de préférence pour les actions de distribution (classe "Classic" distribution).

Par contre, les revenus seront systématiquement réinvestis pour les actions de capitalisation (classe "Classic" capitalisation).



## Principaux risques liés à un investissement dans le compartiment BNP PARIBAS L1 Multi-Asset Income

- ✓ **Risque de capital:** L'investisseur doit être conscient que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à l'objectif et que la valeur de son investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse. En cas de rachat (vente), son capital initialement investi (hors frais) pourrait donc ne pas lui être totalement restitué.
- ✓ **Risques liés aux marchés d'actions:** les cours des actions reprises en portefeuille sont soumis à des fluctuations, notamment imputables à des informations négatives relatives à la société ou au marché. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme et peuvent avoir un impact négatif sur la performance globale du compartiment.
- ✓ **Risque de crédit:** ce risque concerne la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements. La révision à la baisse de la notation d'une émission ou d'un émetteur peut entraîner une chute de la valeur des obligations reprises dans le portefeuille, ce qui impactera la performance du compartiment.
- ✓ **Risque de liquidité:** un manque d'acheteurs peut entraîner la difficulté de vendre un actif à un cours de marché juste et au moment désiré.
- ✓ **Risque lié aux instruments dérivés:** le compartiment peut recourir à des instruments dérivés tant à des fins de couverture que pour donner un effet de levier au rendement. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet effet de levier augmente la volatilité du compartiment.

Le **prospectus d'émission** de la sicav luxembourgeoise **BNP PARIBAS L1** et les **documents d'informations clés pour l'investisseur** du compartiment **Multi-Asset Income** décrivent conjointement l'ensemble des risques que comporte un investissement dans ce compartiment. Ces documents ainsi que notre "Brochure d'information - Instruments financiers", qu'il est recommandé de lire attentivement avant toute décision d'investissement, sont gratuitement disponibles, en français et en néerlandais, dans toute agence BNP Paribas Fortis.

### Classe de risque

Ce compartiment investit dans différentes classes d'actifs. La répartition standard des actifs constituant un bon équilibre entre instruments à risque et actifs moins risqués explique le niveau de l'indicateur.



La classe de risque est calculée par BNP Paribas Investment Partners. Elle est revue au moins une fois par an et peut donc évoluer dans le temps.

La classe de risque constitue un indicateur et non un objectif ou une garantie. Les données historiques pourraient ne pas constituer un indication fiable pour l'avenir.

La classe de risque la plus faible n'implique pas qu'un placement soit sans risque.

**Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long**

# BNP PARIBAS L1 Multi-Asset Income en un coup d'œil



Description

**Forme juridique:** compartiment de la sicav de droit luxembourgeois BNP PARIBAS L1 (en abrégé BNPP L1), sans échéance prédéterminée ni protection du capital.

**Société de gestion:** BNP Paribas Investment Partners Luxembourg.

**Service financier:** BNP Paribas Securities Services, Succursale Bruxelles.

**Actions de capitalisation:** classe "Classic" (code ISIN: LU1056594234).

**Actions de distribution:** classe "Classic" (code ISIN: LU1056594317).

L'**objectif** et la **politique d'investissement** du compartiment sont décrits en page 2.



Souscription

La souscription est possible chaque jour bancaire ouvrable (avant 16 heures), sur base de la valeur nette d'inventaire.

**Souscription minimale:** 1 action.

Remarque: dans le cadre d'un Flexinvest, la souscription peut être fractionnée jusqu'à 0,001 action.

Le compartiment BNP PARIBAS L1 Multi-Asset Income peut être souscrit via **Flexinvest**.

Flexinvest est un plan d'investissement proposé par BNP Paribas Fortis, en tant que promoteur. Flexinvest associe la facilité d'une épargne automatique aux avantages d'investir dans un fonds d'investissement. Il constitue ainsi la solution idéale pour investir régulièrement des petits montants. Vous trouverez plus d'informations à ce propos dans toute agence BNP Paribas Fortis.



Frais

**Frais d'entrée:** 2,50%.

**Frais de sortie:** néant.

**Frais courants:** 1,72% (frais d'application au 28 août 2015).

Les frais courants sont prélevés chaque année sur le compartiment et peuvent varier d'une année à l'autre. Ils incluent entre autres la **commission de gestion** de 1,25%.

**Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation actuellement en vigueur,

- les dividendes des actions de distribution sont soumis au précompte mobilier (PM);
- ce compartiment étant doté d'un passeport européen et susceptible d'être investi à plus de 25% en créances, l'ensemble du rendement des actifs investis en créances est soumis au PM, lors d'un rachat ou en cas de liquidation du compartiment.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB à l'entrée.

- TOB de 1,32% à la sortie pour les actions de capitalisation uniquement (avec un maximum de 2.000 EUR par opération).



Documentation

Le prospectus et le dernier rapport périodique de la sicav BNP PARIBAS L1, les documents d'informations clés pour l'investisseur du compartiment Multi-Asset Income ainsi que le document d'informations complémentaires en vue de la commercialisation en Belgique, sont gratuitement disponibles, en français et en néerlandais, dans toute agence de BNP Paribas Fortis. Ces documents peuvent également être obtenus auprès de BNP Paribas Securities Services, Succursale Bruxelles, qui assure le service financier, ou consultés sur le site [www.bnpparibas-ip.be](http://www.bnpparibas-ip.be)

**Avertissement:** L'investisseur est tenu de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur avant toute décision d'investissement.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour bancaire ouvrable et publiée sur le site [www.beama.be/fr](http://www.beama.be/fr) > Valeurs nettes d'inventaire.

## Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles;

- au service Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfin**) via [www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte](http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte)

Ce document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Il s'agit d'une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.